



CTMEN du 6 mai 2021

Déclaration liminaire de la FSU

Ce CTMEN se tient une dizaine de jours après la réouverture aux élèves des écoles et trois jours après la reprise en présentiel des cours dans les collèges et lycées.

Les collègues sont épuisé-e-s par les conditions faites à leur travail en raison de la crise sanitaire, mais aussi par la gestion de celle-ci. L'improvisation permanente et l'absence de prise en compte des expressions des organisations syndicales représentant les personnels pèsent en effet lourd sur les situations concrètes de travail.

Sans revenir sur l'épais catalogue des affres des semaines qui ont précédé la période de congés, et plus largement depuis un an, cette rentrée est encore emblématique d'une communication politique sans rapport avec la réalité. Ceci n'aide en rien les personnels qui, tous les jours, dans tous les métiers de l'éducation, assurent la continuité de ce service public.

Celle-ci impose d'assurer l'accueil des élèves alors que la circulation du virus est encore très active. Pour la FSU, il y a un enjeu majeur à garantir la meilleure scolarité possible pour la jeunesse du pays. Or, le retard pris pour assurer l'accès à tous les personnels de l'éducation à la vaccination constitue un problème très important de ce point de vue. Pour nous, l'ensemble des collègues volontaires, dans les écoles, les établissements et les services doivent pouvoir accéder prioritairement sans délais à la vaccination. C'est une mesure essentielle pour la continuité du service public.

Il faut aussi permettre la mise en place de détecteurs de CO₂ et de purificateurs d'air dans les classes. Celle-ci doit faire l'objet d'un financement de l'État pour que toutes les collectivités puissent s'équiper.

D'autres mesures sont à prendre sans tarder. Il faut recruter en nombre suffisant des personnels dans tous les métiers pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire de court, moyen et long termes sur les scolarités des jeunes, ainsi qu'aux besoins qui préexistaient. De même, il est plus que temps de reconnaître vraiment l'engagement de l'ensemble des personnels de l'éducation et de revaloriser leurs carrières, leurs rémunérations, de payer les surcroûts de travail engendrés par la crise.

Alors que seulement 8 classes (premier et second degré confondus) ont été fermées durant la semaine de reprise en janvier, ce sont 1 118 qui l'ont été la semaine dernière dans le seul premier degré. L'extension d'un protocole sanitaire renforcé à toutes les écoles explique pour partie ce nombre important, qui n'intègre cependant pas les fermetures de classes liées aux impossibilités de remplacement. Si c'était le cas, ce nombre serait nettement supérieur.

C'est bien la confirmation que le virus est encore bien présent dans les écoles comme il l'est de façon générale dans la société. Il est donc indispensable de maintenir la fermeture de classe dès le premier cas positif et en cas d'impossibilité de remplacement. La FSU rappelle que le remplacement ne peut être effectué par les AESH, services civiques, enseignant-e-s des RASED, ou UPE2A...

Les reprises du 26 avril puis du 3 mai se sont effectuées encore 1 fois avec des zones de flou sur les conditions de reprise et sans qu'aucune conséquence n'ait été tirée de la part du ministère des précédentes périodes. Par exemple, l'accès des parents aux ENT est bloqué pour éviter de surcharger les réseaux ; pour les mêmes raisons il est recommandé sur des fiches ministérielles de ne pas faire de cours de 8 à 9 heures ; des éléments contradictoires sont annoncés dans une

même journée, d'autres sont publiés la veille de la reprise ; une campagne massive d'auto-tests est promise mais rien n'est encore envoyé hormis une circulaire aux chefs d'établissements... Tout ceci relève d'impréparation et de mépris envers les personnels et les élèves. Le ministère aurait dû prendre en compte les propositions des organisations syndicales.

La FSU souhaite aussi, à l'occasion de son intervention liminaire, attirer l'attention du ministère sur la situation dans les Outre-mers. L'État doit assurer les missions de service public sur l'ensemble du territoire et, ce, sans discrimination. Il faut des recrutements massifs de personnels de tous les métiers, des ouvertures de classes, une rénovation des bâtis, des conditions décentes de scolarisation pour tous les élèves et de travail pour tous les personnels.

L'académie de Mayotte, en particulier, est confrontée à une crise multidimensionnelle : pauvreté structurelle, population en constante augmentation, moyens insuffisants en termes de services publics, pourtant ô combien nécessaires pour préserver les conditions du « vivre ensemble » et l'accès aux droits de la population. La FSU souhaite relayer ici avec force l'alerte des personnels confrontés au développement de violence qui se nourrit de toutes les fractures sociales. Première victime de celle-ci, une partie de la jeunesse très nombreuse de l'île qui est laissée à l'abandon. Le service public d'éducation qui, certes, ne peut pas tout est aujourd'hui objectivement débordé. Les établissements sont tous en sureffectif et le rythme des constructions est très insuffisant. Les besoins en termes de création de postes dans tous les métiers de l'éducation et les conditions d'attractivité et de stabilisation des personnels exigent une réponse bien supérieure à celle apportée par le ministère aujourd'hui. Le 101^e département doit faire l'objet d'un investissement massif pour rattraper les retards pris depuis tant d'années.

Depuis la mise en application de la loi TFP, les conditions du dialogue social ont été profondément modifiées. Pour la FSU, ce n'est pas une raison pour remettre en cause toutes les pratiques. Le ministère clame sa volonté d'améliorer les pratiques de gestion des ressources humaines et les conditions d'entrée dans le métier mais les actes ne sont pas en accord avec l'intention sur certains dossiers. Pour preuve sur les affectations des stagiaires aucun engagement n'a été tenu : ni celui de l'année passée de transmettre les barres d'entrée, ni celui de transmettre aux OS en amont la note de service des affectations de stagiaires. C'est faire peu de cas des fonctionnaires stagiaires, qui n'ont plus désormais aucune visibilité pour leur première rentrée ! Sur les recours du mouvement du second degré, nous actons positivement la décision d'organiser une réunion supplémentaire. Toutefois au vu du nombre de dossiers à traiter le temps prévu pour celle-ci était insuffisant. De plus aucune réunion balais n'est prévue après la clôture de la phase de recours. La FSU souhaite que les relations de travail avec la DGRH retrouvent un cours normal. Nous sommes conscients du rythme et de la charge de travail des services. Mais Il est essentiel qu'ils continuent de prendre des engagements en groupe de travail. Il est tout aussi essentiel que ceux-ci soient respectés d'autant plus lorsqu'il n'existe aucun obstacle réglementaire par exemple pour la transmission de documents.

La FSU demande que des consignes soient données pour que les stagiaires ne soient pas pénalisé-e-s dans la procédure de titularisation par le contexte sanitaire.

Concernant les concours 2021, la FSU est inquiète des premiers résultats publiés. Aucune liste complémentaire n'est établie pour les concours du second degré. Et les échos que nous avons montrent une baisse des taux de présence dans les concours du premier degré.

D'autant plus dans un contexte où le nombre de recrutements prévus est insuffisant pour faire face aux besoins, il importe de tous les réaliser. Établir une liste complémentaire dans tous les concours est une nécessité de bonne gestion !

Pour conclure, nous souhaitons aborder quelques sujets.

Dans la foulée du dernier CTMEN, nous étions informés dans le cadre d'un groupe de travail que l'administration abandonnait la mise en place des collèges d'experts devant s'adjoindre à l'administration pour préparer l'établissement des promotions. Il nous avait été dit que les académies en seraient informées. Il semble que ce ne soit pas le cas selon nos remontées. La FSU souhaiterait savoir quelle information a été donnée aux académies.

D'autre part, nous continuons de demander à ce que la répartition des contractuels alternants selon les académies et les degrés d'enseignement nous soit transmise.

La FSU aimerait également savoir à quel moment l'arrêté modifiant les taux de promotions d'accès à la hors-classe pour les corps enseignants, CPE, Psy-ÉN sera publié et si l'engagement sera tenu.

Concernant la prime d'attractivité pour les enseignants et CPE, la FSU aimerait connaître les suites que le ministère entend donner à cette annonce ?

Concernant les décharges attribuées aux directeurs et directrices d'école, des mesures ont été actées en décembre dernier mais la circulaire n'est toujours pas modifiée. Cela devient urgent car certains DASEN refusent de prendre en compte l'augmentation à venir dans les opérations de carte scolaire.

Enfin, le décret 2021-121 du 4 février 2021 pose les principes de l'annualisation de l'évaluation des personnels de direction. Malgré l'opposition des organisations syndicales, le ministère s'entête à vouloir faire évaluer les chefs d'établissement adjoints par les chefs d'établissement. La FSU rappelle sa demande que les chefs d'établissement adjoints soient évalués par les IA-DASEN et que le projet d'arrêté actuellement soumis à concertation soit modifié en ce sens. La FSU restera vigilante et offensive sur cette question.